



PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE

DIRECTION REGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE LA COHESION SOCIALE DE
FRANCHE-COMTE

ARRETE PREFECTORAL N° 2012283-0008

**PORTANT APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DES MANDATAIRES
JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS ET DES DELEGUES AUX
PRESTATIONS FAMILIALES**

**LE PREFET DE LA REGION FRANCHE COMTE
PREFET DU DOUBS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-4 et L312-5 ;

ARRETE :

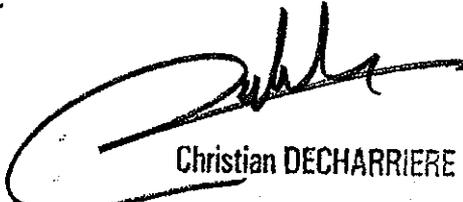
ARTICLE 1 : Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales est arrêté pour la période 2012-2017. Il annule et remplace le schéma régional de mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales fixé par l'arrêté préfectoral n°334-0008 du 30 novembre 2010.

Il est annexé au présent arrêté et peut être consulté au siège de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Franche-Comté et des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

ARTICLE 2 : Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le Préfet de région, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – 25000 BESANCON

ARTICLE 3 : La Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région de Franche-Comté.

Besançon, le 9 OCT 2012


Christian DECHARRIERE